



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_6-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2026_9_6

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

Objet : Examen des propositions d'attribution des subventions aux associations

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Répartition des sommes destinées à soutenir l'activité associative intercommunale et à destination des porteurs de projets culturels

L'enveloppe dédiée aux participations de la Communauté de communes dans le cadre de son fonds de soutien aux porteurs de projets culturels s'élève à 8000 €. A cette somme il convient de soustraire 5500 € qui sont consacrés aux conventionnements avec des structures partenaires : FORMAT Danse (2500 €) et l'Art d'en Faire (3000 €).

La commission culture et animations a donc travaillé sur une répartition des aides d'un montant total de 2500 €. Pour ce faire elle s'est appuyée sur le règlement d'aides en vigueur et les critères qui y sont rattachés.

Ainsi, sur les 20 demandes qui sont parvenues à l'EPCI, 9 ont recueilli un avis favorable de la commission qui a ensuite procédé à une répartition très technique, aidée en cela par un outil informatique permettant de croiser un ensemble de valeurs.

Une discussion a ensuite permis de préciser certains points et de s'assurer d'un consensus autour des propositions ci-après :

- Les Amis de la Commanderie Templière de Jalès (Act'Jalès) dans le cadre du festival Music' a Jalès à Berrias-et-Casteljau : 200 €
- Association Pluriel dans le cadre du festival Les Livres et Les Vans aux Vans et alentours : 300 €
- Dessin Contemporain et Populaire dans le cadre de la biennale artistique du même nom aux Vans : 400 €
- La Confédération Paysanne de l'Ardèche dans le cadre d'un festival de cinéma au cinéma des Vans : 200 €
- Fragancia Latina dans le cadre du festival Musicas y palabras dans la Communauté de communes : 300 €
- L'AGARAM pour ses actions d'initiation de la langue occitane à l'école des Vans et une fête intergénérationnelle à l'EHPAD de Chambonas : 300 €
- Le Ressort pour le projet Les Vivants et les Morts dans la Communauté de communes : 400 €
- Association Voix animale pour le festival du même nom à Banne : 200 €

- Festi' Beaulieu pour la pièce de théâtre Les Pieds Tanqués à Beaulieu : 2000 €
- FORMAT Danse : 2500 € dans le cadre du conventionnement pluriannuel
- L'Art d'en Faire : 3000 € dans le cadre du conventionnement pluriannuel

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_6-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

RESULTAT DU VOTE : 2 CONTRE (Madame Claudine FOURNIER et Madame Delphine FEUILLADE)

4 ABSTENTIONS (Madame Cécile MILLET, Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD, Monsieur Dominique BETTING, Madame Françoise RIEU FROMENTIN)

Vu le budget,

Vu le règlement d'aides aux associations qui portent des projets culturels d'intérêt communautaire,

APPROUVE :

1- La répartition et le montant des aides tels qu'énoncés par le Vice-Président en charge de la culture et proposés par la commission culture et animations.

2- Le montant des subventions allouées à FORMAT Danse et L'Art d'en Faire dans le cadre des conventions pluriannuelles afférentes.

AUTORISE en conséquence le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Pour : 23 Contre : 2 Abstention : 4

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le